



JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932,
E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justicia-asbl.com

COMMUNIQUE DE PRESSE N°002/JUST/2026

JUSTICIA ASBL EXIGE DES MESURES FORTES POUR QUE LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS COMMISES A BUKAMA NE RESTENT PAS IMPUNIES

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et protection des droits de l'homme, du droit humanitaire et de développement économique basée en RDC, dénonce un usage excessif de la force par les militaires des forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) qui ont usé des armes lourdes pour s'en prendre à une population civile non armée dans la cité de Bukama et ce sous un prétexte fallacieux d'une attaque des miliciens maï maï le dimanche 11 janvier 2025.

En effet, les Forces Armées Congolaises auraient pris la décision de déployer des unités dans les différents territoires que comptent la Province du Haut-Lomami au regard de la dégradation de la situation sécuritaire que connaît le pays notamment dans sa partie Est. C'est dans cette optique qu'une équipe des militaires a été envoyée à Bukama en provenance de la base militaire de Kamina mais qui aurait été prise pour cible par les soit disant Bakata katanga (Coupeurs du Katanga) d'après le porte-parole des FARDC.

Les informations recueillies sur place par JUSTICIA Asbl, renseignent que plus ou moins 10 personnes auraient perdu la vie et 10 autres personnes blessées dans un état très critique, parmi lesquelles une fille de 12 ans, internées à l'hôpital général de référence de Bukama à la suite des impacts des balles réelles des Militaires FARDC.

JUSTICIA Asbl s'étonne que les personnes présentées comme Bakata katanga ne soient munies d'aucune arme ni létale, ni non létale, ce qui renforce la théorie de l'usage abusif et disproportionné d'armes à feu par les FARDC qui auraient une attaque arbitraire sur une population civile et non combattante. Et pourtant la République démocratique du Congo est signataire de plusieurs instruments juridiques internationaux qui consacrent la sacralité de la personne humaine. Ceci est d'ailleurs soutenu par de la Constitution de la République démocratique du Congo modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006¹.

Pour que ces faits ne passent pas inaperçus, JUSTICIA Asbl recommande :

Au Gouvernement Congolais

- D'appuyer les autorités judiciaires militaires pour une mission d'enquête sérieuse et indépendante ;
- D'envisager une relocalisation en dehors de Bukama de toutes les personnes blessées en sorte de bénéficier des soins de qualité
- D'organiser des obsèques dignes en faveur de toutes les personnes qui sont tombées sous le coup des balles réelles.

¹ Aliéna 1 de l'article 16 qui dispose : La personne humaine est sacrée. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger.

A l'Auditeur supérieur près la Cour Militaire du Katanga

- De se saisir d'office des faits posés par les militaires à Bukama en ouvrant un dossier judiciaire à charge des auteurs présumés de ces différentes violations des droits humains

Aux familles Victimes

- De manifester leurs collaborations aux autorités judiciaires pour que leurs prétentions soient prises en compte et que des réparations conséquentes leurs soient accordés

Fait à Kinshasa, le 12 janvier 2026



Pour JUSTICIA Asbl
Maitre Timothée MBUYA
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "T. MBUYA", written over a light blue horizontal line.